

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 5 novembre 2016

Préavis No 01/2017
au Conseil communal

**Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c
en traversée de localité**



TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Protection contre le bruit	3
3.	Historique	4
3.1.	Eléments repris du préavis n° 14/2015.....	4
3.1.1.	Traversée du village	4
3.1.2.	Route du Burenos / route des Chaffeises	4
4.	RC 773c	5
4.1.	Historique.....	5
4.2.	Description des travaux objets du préavis	6
4.2.1.	Estacade (du chemin de la Cure au chemin des Pralets).....	6
4.2.2.	Réhabilitation de la route.....	7
4.2.3.	Protection antibruit.....	7
4.2.4.	Collecteurs.....	9
4.2.5.	Conduite d'eau potable	10
4.2.6.	Electricité	10
4.2.7.	Eclairage public	10
4.2.8.	Aménagement du carrefour route des Monts-de-Lavaux/chemin de la Cure	11
4.2.9.	Planning des travaux.....	11
5.	Enquête publique	11
5.1.	Réhabilitation de la chaussée.....	11
5.2.	Parois antibruit	12
6.	Subventionnement	12
7.	Coûts RC 773c	12
7.1.	Estacade	12
7.2.	Réhabilitation de la route.....	12
7.3.	Protection antibruit	13
7.4.	Collecteurs.....	13
7.5.	Conduite eau potable	13
7.6.	Electricité	13
7.7.	Eclairage public.....	13
7.8.	Autres travaux routiers non subventionnés.....	14
7.9.	Récapitulation des coûts	14
8.	Crédit d'étude (préavis 14/2015)	15
8.1.	Détails du préavis.....	15
8.2.	Montants dépensés au 31.12.2016	15
9.	Amortissements	15
10.	Demande de crédit	15
11.	Estimation des subventions à recevoir	16
12.	Routes du Burenos et des Chaffeises	16
13.	Mini-hydraulique	17
14.	Pont sur la Paudèze	17
15.	Plan d'investissement 2017-2021	17
	CONCLUSIONS	18

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis fait suite au préavis 14/2015 « Crédit d'étude pour la requalification, l'assainissement des équipements et du bruit des routes des Monts-de-Lavaux, du Burenos et des Chaffeises », accepté par le Conseil communal dans sa séance du 5 novembre 2015.

Les études menées durant l'année 2016 ont permis d'élaborer le projet définitif et de déboucher sur la mise en soumission des travaux selon la procédure sur les marchés publics. Le projet définitif a été élaboré en concertation avec les services concernés, notamment la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Les travaux envisagés peuvent être scindés en deux entités distinctes, car complètement indépendantes l'une de l'autre.

La première concerne la route cantonale RC 773c qui voit, d'une part, la participation financière du canton pour les travaux de réhabilitation de la route ainsi que de l'estacade et, d'autre part, de la Confédération pour les mesures antibruit découlant de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

La seconde concerne la route du Burenos et la route des Chaffeises dont les coûts sont entièrement à la charge de notre commune.

Dans le but de maîtriser les investissements et, par-là, l'endettement de la commune, la Municipalité a décidé de différer la réalisation des travaux sur les routes du Burenos et des Chaffeises, ceux-ci ne présentant pas un caractère d'urgence suffisant.

2. Protection contre le bruit

La législation suisse en matière de protection contre le bruit se base sur la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985. Dans le domaine de la lutte contre le bruit, cette loi a été précisée par une ordonnance d'exécution contenant des prescriptions détaillées : l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986. Cette ordonnance a pour but de protéger la population contre le bruit nuisible ou incommode (art. 1 OPB). Elle précise les critères servant à l'évaluation du bruit ainsi que le concept de limitation des émissions.

Les frais liés à cet assainissement sont supportés par le propriétaire de l'installation qui est, dans le cas d'installations routières, le plus souvent une collectivité publique (Confédération, canton ou commune). Pour le Canton de Vaud, l'assainissement doit être entrepris, d'une part, par le canton pour les routes cantonales hors traversée de localité et, d'autre part, par les communes pour les routes cantonales en traversée de localité et pour les routes communales à plus de 3'000 véhicules/jour, soit les routes du Burenos et des Chaffeises.

Sur recommandation du service cantonal des routes, la Municipalité a mandaté courant 2009 un bureau spécialisé pour la réalisation d'un dossier d'assainissement du bruit routier.

L'étude démontre que pour répondre à l'OPB, certaines mesures constructives doivent être prises sur la route cantonale RC 773c en traversée de village, sur le début du chemin du Pâquis, sur les routes du Burenos et des Chaffeises.

Une fois le résultat de l'étude validée par le canton et après l'organisation d'une séance d'information pour les propriétaires concernés par des mesures d'allègements aux valeurs limite d'immission, le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25 octobre au 23 novembre 2014.

Dès lors qu'aucune opposition n'a été enregistrée durant la procédure d'enquête, le Département cantonal des infrastructures et des ressources humaines a approuvé les allègements sur le territoire de notre commune.

Le délai pour réaliser les travaux d'assainissement selon l'OPB est fixé au 31 mars 2018. La Confédération alloue des subventions en faveur des études et travaux d'assainissement réalisés.

3. Historique

Plus d'un an s'étant écoulé depuis la présentation du préavis d'étude, il nous paraît judicieux de rappeler les circonstances conduisant à la nécessité de réaliser ces travaux.

3.1. Eléments repris du préavis n° 14/2015

3.1.1. Traversée du village

Notre commune est traversée par la route cantonale RC 773c, route des Monts-de-Lavaux, dont la section à la charge de la commune s'étend du portail Est au portail Ouest.

En 2003, le canton a « remis » aux communes les routes cantonales en traversée de localité – en l'état et non en état –, leur en laissant la charge de l'entretien, le subventionnement des chantiers communaux conduits sur des routes cantonales en traversée de localité étant suspendu.

Grâce à l'accord entre le Conseil d'Etat et les communes de juin 2013, que le Grand Conseil a avalisé le 5 novembre 2013, le subventionnement a repris depuis 2014.

Les travaux les plus urgents se situent entre le chemin de la Cure et le portail Est. Cette section est constituée par un ouvrage d'art (estacade) qui supporte le trottoir ainsi qu'une partie de la chaussée. Cette construction date de la même époque que la construction de l'autoroute, soit des années 70. Une expertise, réalisée en 2009, a fait ressortir le mauvais état général de l'ouvrage.

3.1.2. Route du Burenos / route des Chaffeises

Les routes du Burenos et des Chaffeises feront l'objet d'une requalification, ainsi que des travaux sur les infrastructures souterraines (eau, électricité et assainissement).

Les Communes de Belmont, Pully et Paudex ont le projet de réaliser une centrale électrique de mini-hydraulique alimentée par l'eau de la Paudèze. La colonne d'eau sous pression sera intégrée dans la route des Chaffeises et réalisée en parallèle à nos travaux.

Le Service du gaz de Lausanne profitera de nos travaux pour poser une conduite de gaz.

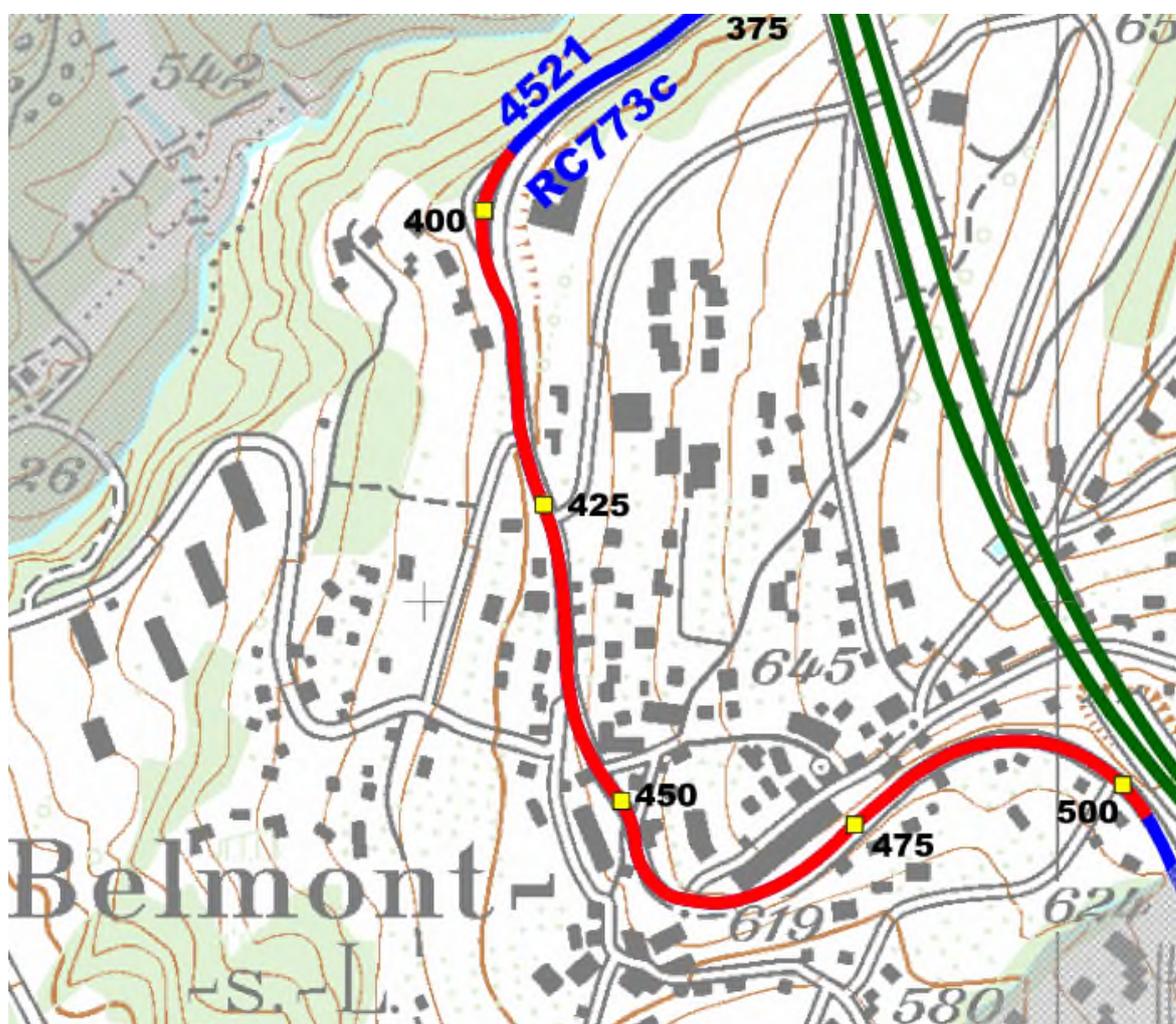
4. RC 773c

La longueur de la RC 773c en traversée de localité – soit entre les panneaux d'entrée – est de 1'071.64 ml pour notre commune.

4.1. Historique

En 1976, la traversée du village sur le tronçon situé entre le carrefour du chemin de la Cure et celui du chemin des Pâquis a fait l'objet de travaux de correction, de manière à répondre aux critères de sécurité, tant pour les piétons que pour les véhicules (préavis n° 15/76 I et 15/76 II).

Ces travaux ont permis de donner plus de largeur à la route, d'aménager des trottoirs, des places de stationnement. Dans ce cadre, les réseaux d'assainissement, de distribution d'eau potable et d'électricité ont été touchés. Le collecteur en séparatif a été posé sur le tronçon et devra se prolonger jusqu'au portail Ouest dans une phase ultérieure. Les travaux ont aussi permis de créer un bouclage de la conduite d'eau entre le chemin de la Cure et le Coin des Corbaz, ainsi que la mise sous câble du réseau électrique aérien complété par la pose d'éclairage public sur toute la traversée du village.



Le schéma ci-dessus représente la longueur de la traversée de notre commune par la RC 773c.

4.2. Description des travaux objets du préavis

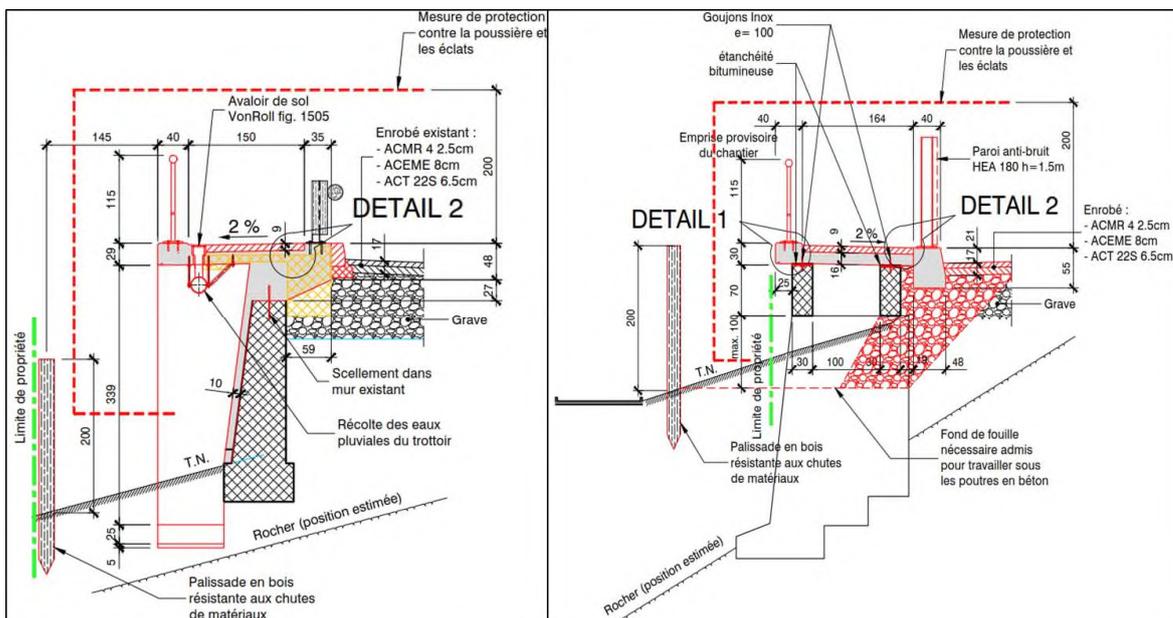
4.2.1. Estacade (du chemin de la Cure au chemin des Pralets)

Cet ouvrage – construit par le canton dans le cadre des routes nationales – remonte à la période de réalisation de l'autoroute. En l'absence de documents, nous n'avons pas pu en déterminer plus exactement la date.



En novembre 2008, la Municipalité a confié au bureau Synaxis SA le soin d'effectuer une inspection de l'estacade. Le rapport qui a été établi a permis de classer cet ouvrage comme endommagé, selon la directive SIA 162/5. Cette inspection a été réalisée par des sondages pour connaître l'état du sous-œuvre et a généré quelques réparations ponctuelles de la chaussée. Cette expertise et ces investigations ont fait l'objet de communications à votre Conseil.

Les travaux sur ce tronçon sont les plus lourds, car ils touchent directement la structure soutenant la route ainsi que le trottoir.

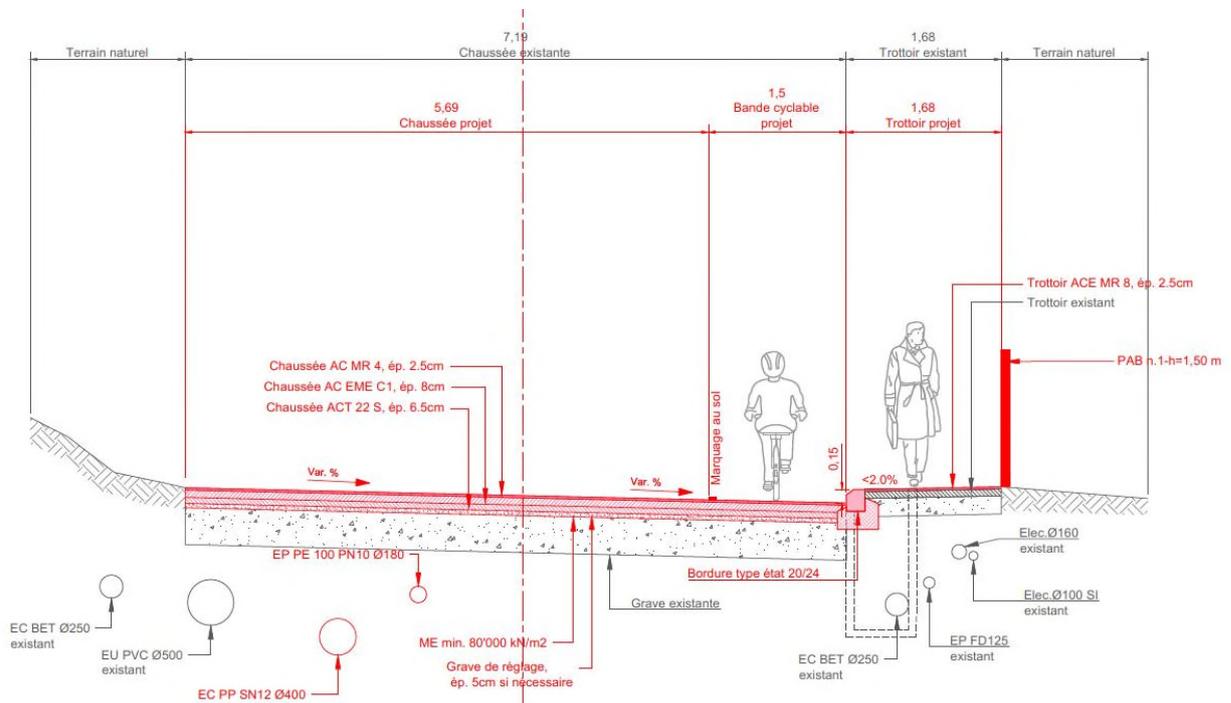


Les travaux prévus sont les suivants :

- démolition et reconstruction du trottoir avec une largeur constante de 1.50 ml ;
- démolition et reconstruction de la tête du mur de soutènement ;
- assainissement du béton et des aciers d'armature des murs et poutres de support de la chaussée ;
- renforcement structurel de poutres présentant une dégradation localisée ;
- remplacement des poutres en trop mauvais état pour bénéficier d'un assainissement.

4.2.2. Réhabilitation de la route

Les travaux prévus sont le renforcement de la chaussée par un renouvellement du revêtement bitumineux, voire de la fondation de la chaussée. Les trottoirs seront également rénovés.



Le revêtement des trottoirs entre le chemin de la Cure et le débouché du chemin du Pâquis sur la RC 773c est prévu en pavés de porphyre avec bordure granit, afin de marquer visuellement la traversée du village. Les arrêts de bus seront marqués par une dalle en béton. Sur toute la traversée du village, une bande cyclable sera marquée dans le sens de la montée.

4.2.3. Protection antibruit

Cette protection est constituée de deux interventions différentes. La première, par la mise en place de parois destinées à absorber le bruit et à couper sa propagation et la seconde, par la pose d'un revêtement à faible émission de bruit et dont le but est de réduire la nuisance provoquée par le roulement des véhicules sur la chaussée.

D'une manière générale, les parois anti-bruit (PAB) seront réalisées en béton dont la texture de la surface permet une absorption du bruit.

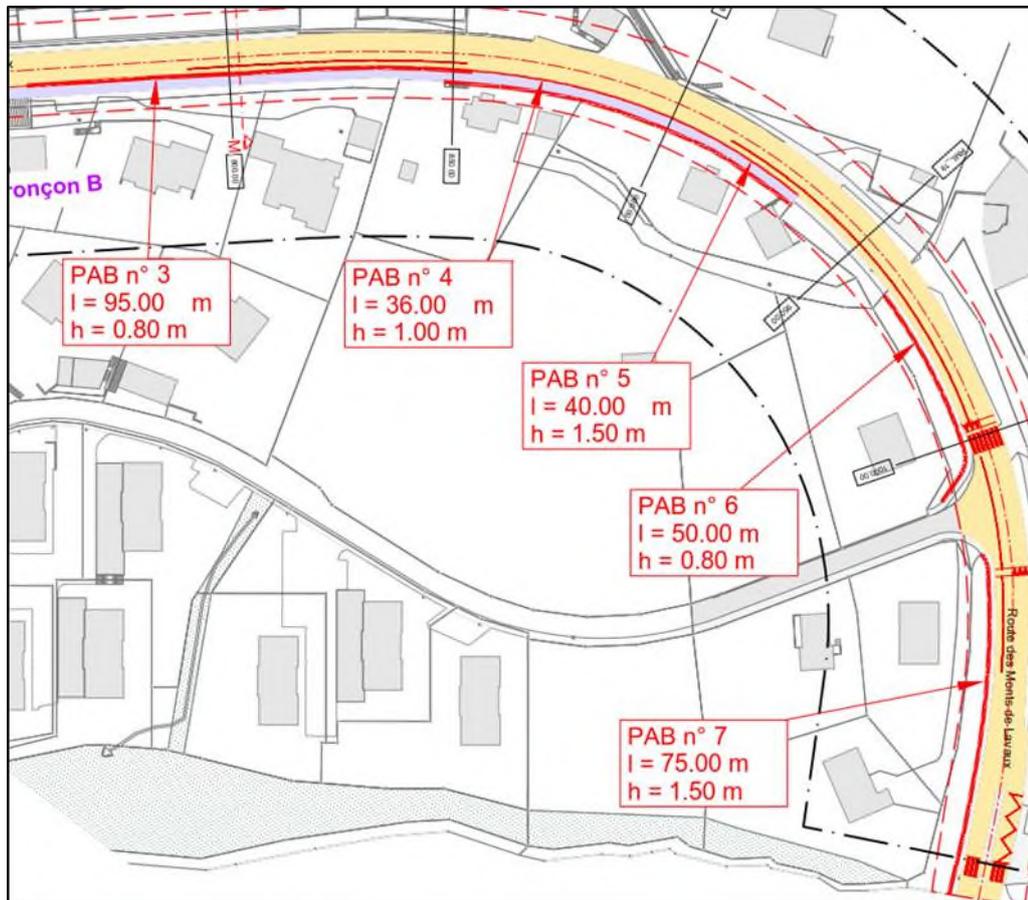


PAB 1/2/3/6/7

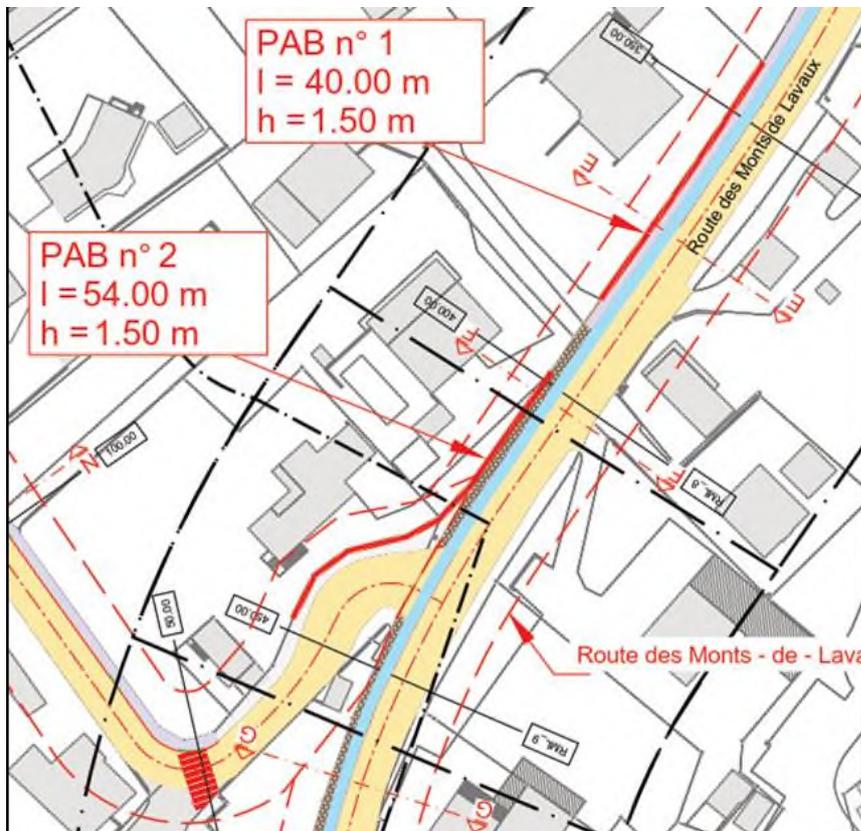


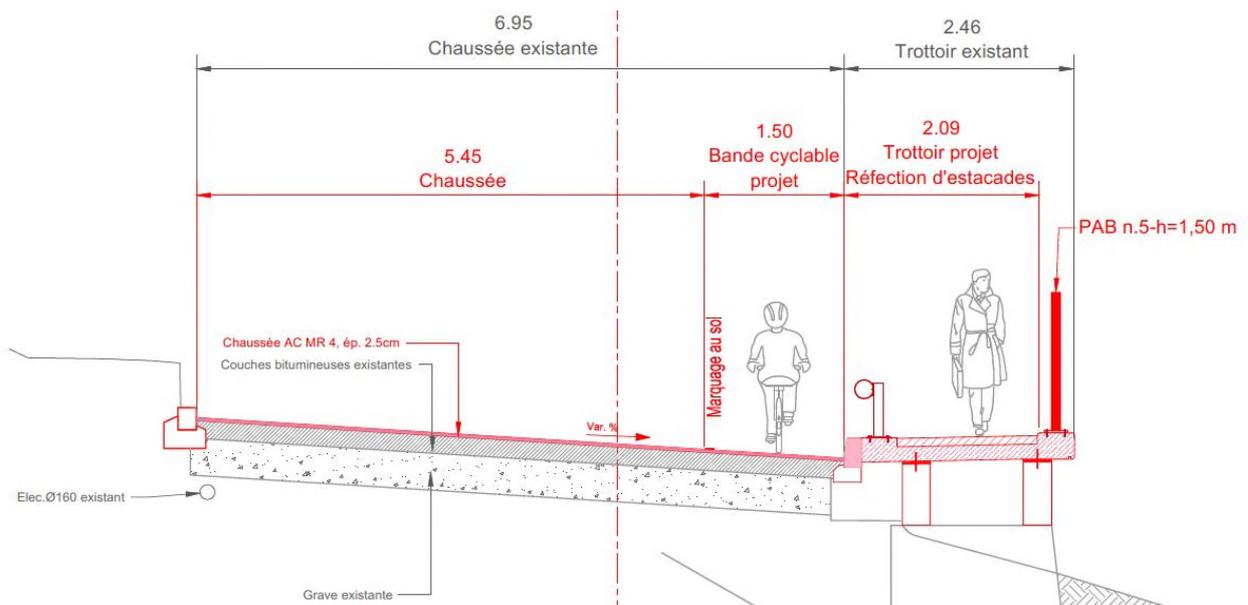
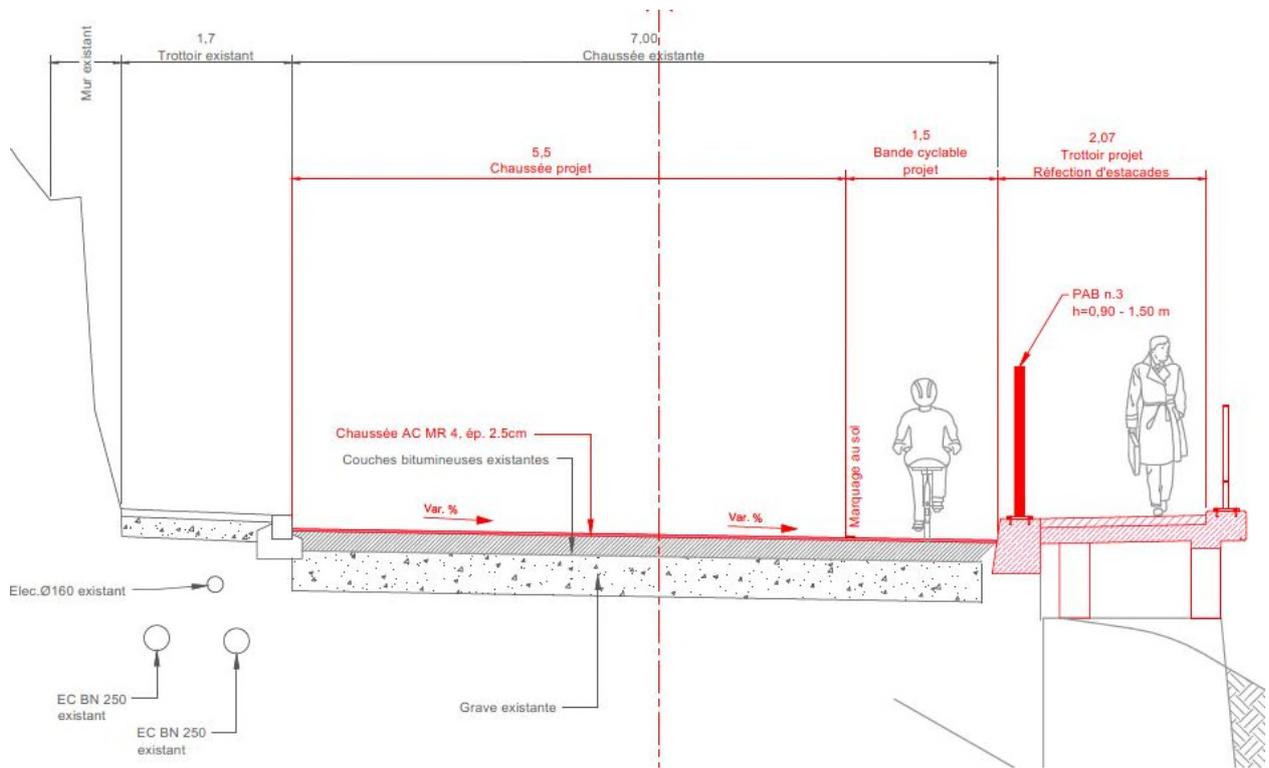
PAB 4 et 5

Sur l'estacade, la paroi sera positionnée entre la chaussée et le trottoir, sauf sur un secteur où celle-ci devra être implantée à l'extérieur du trottoir afin de garantir la visibilité dans la courbe de la chaussée. Dans ce cas, la paroi antibruit sera réalisée dans un matériau plus léger.



Hors la zone de l'estacade, la paroi antibruit sera positionnée entre le trottoir et la limite des propriétés.





4.2.4. Collecteurs

Les grilles de récupération des eaux de ruissellement de la route seront mises à neuf.

Un contrôle caméra a permis de déterminer les travaux nécessaires sur les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, soit :

- certains tronçons de collecteurs d'eaux claires seront complétés, d'autres seront remplacés ;
- deux petits tronçons de collecteurs d'eaux usées seront remplacés.

4.2.5. Conduite d'eau potable

La conduite d'eau potable date probablement de la période des travaux liés à la construction de l'autoroute. La qualité des matériaux utilisés nous amène à devoir procéder au remplacement de la conduite datant de cette période, car elle est sujette à des fuites par perforation ou rupture. La conduite d'eau potable a déjà fait l'objet d'un changement d'une longueur d'environ 200 ml lors des travaux du portail Ouest. Elle sera changée sur le solde de la RC 773c, car son état est mauvais et a nécessité plusieurs interventions pour des fuites.

Dans le cadre de travaux d'infrastructures routières et d'assainissement à la route des Monts-de-Lavaux, la Commune de Belmont prévoit de remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie sur une longueur de 620 ml environ.

Le tronçon concerné est alimenté par le réservoir de Chatruffe qui comporte deux cuves pour un volume total de 1'000 m³, et dont la cote de trop-plein se situe à 669.50 m.

Conformément au Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE), le projet prévoit la réalisation d'une nouvelle artère en polyéthylène (PE 100 PN 10 Ø 180 mm/158.6 mm) le long de la route. Les conduites réseau branchées sur l'axe existant des Monts-de-Lavaux ainsi que le bouclage sur le chemin des Pralets seront raccordés avec des calibres équivalents (PE 100 PN 10 Ø 160 mm/141 mm) et une nouvelle vanne d'arrêt.

Dans le cadre de ces travaux, la conduite d'adduction de la STAP de la Mouette sera prolongée jusqu'au chemin du Piaget. Les prises privées présentes sur la conduite à remplacer seront transférées sur la nouvelle conduite et les bornes hydrantes existantes seront remplacées par de nouvelles pièces aux mêmes emplacements, comme validé par l'Inspecteur du SDIS.

4.2.6. Electricité

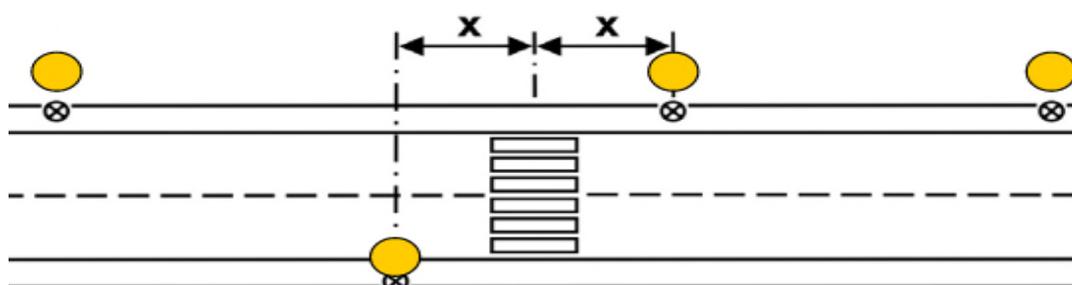
Il n'est pas prévu de travaux sur le réseau électrique. Toutefois, il n'est pas exclu qu'une intervention ponctuelle doive être réalisée dans le cadre des travaux.

4.2.7. Eclairage public

L'éclairage public ne répond plus aux préconisations actuelles en la matière. Nous avons encore quelques lampes au mercure, dont la fabrication a cessé et qui devront être remplacées au terme de leur vie. Etant donné que toute la traversée de la commune va être mise à neuf, nous profiterons de ces travaux pour le moderniser. Le choix du type de candélabre sera mené en collaboration avec la Commission consultative d'urbanisme (CCU).

Les travaux prévus sont les suivants :

- équipement des mâts de 7 ml d'une nouvelle tête d'éclairage ;
- changement des mâts de 7 ml présentant des perforations ou défauts structurels ;
- équipement de la traversée du village (tronçon entre le chemin de la Cure et le chemin du Pâquis) de candélabres d'une hauteur de 5 ml disposés de part et d'autre de la chaussée ;
- l'ensemble de ce nouvel éclairage sera constitué de lampes LED ;
- mise en conformité de l'éclairage des passages à piétons selon le schéma ci-dessous :



4.2.8. Aménagement du carrefour route des Monts-de-Lavaux/chemin de la Cure

Une étude, finalisée en 2011, a été réalisée pour évaluer la possibilité d'aménager un giratoire dans ce carrefour.

Celle-ci a démontré que l'arrêt de bus devait trouver un nouvel emplacement, mais que la largeur du domaine public ne permettait pas de le créer sur la voie en direction de Lutry.

De plus, les coûts estimés semblaient disproportionnés au vu des travaux de génie civil à réaliser. Dès lors, la Municipalité a abandonné ce projet.

Dans le cadre de l'étude objet du préavis n° 14/2015, la Municipalité a cherché à améliorer l'intégration paysagère du carrefour dans le contexte existant.

La solution retenue est de remplacer l'îlot central par un revêtement pavé.

Trois arbres d'essence locale couperont visuellement, à terme, l'aspect trop routier de ce carrefour, deux sur l'îlot, le troisième de l'autre côté de la route, à côté de l'arrêt de bus.



4.2.9. Planning des travaux

En fonction des conditions météorologiques, le planning intentionnel d'exécution prévoit le début des travaux en mars 2017 et la fin en septembre 2018.

5. Enquête publique

5.1. Réhabilitation de la chaussée

Le projet général reste dans le cadre du domaine public actuel. Ces travaux sont donc considérés comme des travaux d'entretien et ne nécessitent pas, dans leur ensemble, de mise à l'enquête publique. Le marquage de la bande cyclable ne requiert pas non plus de mise à l'enquête.

5.2. Parois antibruit

Les mesures d'allègement – soit ponctuellement un bruit supérieur aux normes – ont fait l'objet d'une enquête publique du 25 octobre 2014 au 23 novembre 2014, qui n'a pas suscité d'opposition ou de remarque. Il est à noter qu'une séance d'information aux riverains touchés par ces mesures avait été mise sur pied par la Municipalité avant l'enquête.

De ce fait, les seules parties d'ouvrage nécessitant une enquête publique sont les parois antibruit. Il s'agit d'une procédure simplifiée. Ladite enquête s'est déroulée du 17 décembre 2016 au 15 janvier 2017 et n'a suscité aucune remarque ou opposition.

6. Subventionnement

Le subventionnement des chantiers communaux conduits sur des routes cantonales en traversée de localité a repris en 2014, et son taux de subvention est la somme de quatre contributions calculées à un chiffre après la virgule :

- la première est identique pour toutes les communes et routes. Elle dépend de la nature des travaux et est appelée « taux de base » ;
- la deuxième est liée à la commune et tient compte du fait que chaque localité peut être traversée par une longueur différente de routes cantonales. Elle est appelée « complément traversées » ;
- la troisième est également liée à la commune et tient compte de ses possibilités financières. Elle est appelée « complément capacité financière » ;
- la dernière est liée à la route et tient compte de la charge de trafic. Ainsi les axes de transit sont plus fortement subventionnés. Cette contribution est appelée « complément trafic ».

La somme des quatre contributions est plafonnée à 50%.

7. Coûts RC 773c

Tous les calculs sont effectués hors TVA.

7.1. Estacade

Travaux génie civil repris au point 7.9	CHF	1'379'600.00
Honoraires ingénieurs génie civil compris dans le préavis n° 14/2015	CHF	108'300.00
Total estacade HT	CHF	1'487'900.00

7.2. Réhabilitation de la route

Travaux génie civil	CHF	864'900.00
Relevé réseau d'évacuation EC route	CHF	10'000.00
Sous-total repris au point 7.9	CHF	874'900.00
Honoraires ingénieurs génie civil compris dans le préavis n° 14/2015	CHF	67'900.00
Total réhabilitation de la route HT	CHF	942'800.00

7.3. Protection antibruit

Parois antibruit y compris revêtement à faible émission	CHF	547'000.00
Frais de mise à l'enquête parois antibruit	CHF	2'000.00
Sous-total repris au point 7.9	CHF	549'000.00
Honoraires ingénieurs génie civil compris dans le préavis n° 14/2015	CHF	43'000.00
Total protection antibruit HT	CHF	592'000.00

7.4. Collecteurs

Travaux génie civil	CHF	343'200.00
Relevé des collecteurs assainissement EC-EU	CHF	20'000.00
Sous-total repris au point 7.9	CHF	363'200.00
Honoraires ingénieurs génie civil compris dans le préavis n° 14/2015	CHF	26'900.00
Total collecteurs HT	CHF	390'100.00

7.5. Conduite eau potable

Travaux de génie civil	CHF	125'700.00
Travaux équipement	CHF	220'100.00
Relevé conduites	CHF	10'000.00
Transferts de prises sur la nouvelle colonne	CHF	50'000.00
Honoraires ingénieur hydraulicien	CHF	32'000.00
Sous-total repris au point 7.9	CHF	437'800.00
Honoraires ingénieurs génie civil compris dans le préavis n° 14/2015	CHF	9'900.00
Total conduite eau potable HT	CHF	447'700.00

7.6. Electricité

Montant prévisionnel (estimé)	CHF	20'000.00
Relevé réseau souterrain	CHF	15'000.00
Total électricité HT repris au point 7.9	CHF	35'000.00

7.7. Eclairage public

Travaux de génie civil	CHF	43'000.00
Mâts à déplacer, à modifier, à créer	CHF	81'000.00
Relevé réseau souterrain	CHF	15'000.00
Sous-total repris au point 7.9	CHF	139'000.00
Honoraires ingénieur génie civil compris dans le préavis n° 14/2015	CHF	3'300.00
Total éclairage public HT	CHF	142'300.00

7.8. Autres travaux routiers non subventionnés

Travaux génie civil	CHF	1'014'000.00
Relevé des collecteurs assainissement EC-EU	CHF	20'000.00
Sous-total repris au point 7.9	CHF	1'034'000.00
Honoraires ingénieurs génie civil compris dans le préavis n° 14/2015	CHF	77'000.00
Total autres travaux routiers non subventionnés HT	CHF	1'111'000.00

Les travaux routiers non subventionnés sont tous les travaux hors chaussée cantonale roulante (trottoirs, accès, présélection, arrêt de bus, etc.) ainsi que les travaux de génie civil pour l'éclairage public, les collecteurs d'eau usée et d'eau claire.

7.9. Récapitulation des coûts

Estacade	CHF	1'379'600.00
Réhabilitation de la route	CHF	874'900.00
Protection antibruit	CHF	549'000.00
Collecteurs	CHF	363'200.00
Conduite eau potable	CHF	437'800.00
Electricité	CHF	35'000.00
Eclairage public	CHF	139'000.00
Autres travaux routiers non subventionnés	CHF	1'034'000.00
Prestations ingénieur géomètre et analyse infrastructures routières	CHF	90'000.00
Sous-total	CHF	4'902'500.00
Réserve et imprévus 10%	CHF	490'250.00
Sous-total HT	CHF	5'392'750.00
TVA 8 %	CHF	431'420.00
Total général TTC	CHF	5'824'170.00
Montant demandé TTC	CHF	5'830'000.00

8. Crédit d'étude (préavis 14/2015)

8.1. Détails du préavis

Mandat d'étude du bureau adjudicataire	CHF	585'315.95
Mandat d'accompagnement du maître d'œuvre (BAMO) SYNAXIS SA	CHF	25'777.05
Expertise de l'estacade	CHF	90'342.30
Etude pour l'analyse du bruit routier	CHF	28'208.40
Mandat d'étude de l'éclairage public (estimation)	CHF	10'000.00
Prestations de spécialistes (sondages, prélèvements, expertises, etc.) (estimation)	CHF	30'000.00
Prestations d'accompagnement d'ingénieur au MO (estimation)	CHF	10'000.00
Sous-total	CHF	779'643.70
Divers et imprévus (env.10%)	CHF	77'964.35
Total HT	CHF	857'608.05
TVA 8%	CHF	68'608.65
Total TTC	CHF	926'216.70
Montant demandé TTC	CHF	927'000.00

8.2. Montants dépensés au 31.12.2016

Compte et libellé		Montant TTC
9170.77 Crédit pour travaux réhabilitation RC 773c	CHF	259'053.55
9170.62 Burenos-Chaffeises – études	CHF	157'965.65
9170.66 Burenos-Chaffeises – travaux	CHF	42'050.95
Total	CHF	459'070.15

9. Amortissements

L'amortissement des frais d'étude dépensés est calculé en déduisant les honoraires de l'ingénieur génie civil, en attente du futur préavis Burenos-Chaffeises de CHF 168'712.50 du montant de CHF 927'000.00 (total du crédit d'étude demandé dans le préavis 14/2015). Le résultat, soit le montant à amortir de CHF 758'287.50, arrondi à CHF 758'300.00, a été ventilé dans les conclusions du présent préavis, aux points b) et c).

10. Demande de crédit

Le montant du crédit demandé, selon la récapitulation des coûts au chapitre 7.9, est de CHF 5'830'000.00 TTC.

11. Estimation des subventions à recevoir

Les montants ci-dessous sont mentionnés à titre indicatif. Seuls les décomptes finaux ainsi que les taux applicables aux parties d'ouvrages feront foi.

Correspond au point N° 7. ... ci avant	Objet	Montant des travaux (TTC)	Taux de subvention	Montant de la subvention en Fr.
7.1	Estacade	1'606'932.-	50.0%	803'466.-
7.2	Réhabilitation route	1'018'224.-	43.9%	447'000.-
7.3	Parois antibruit	639'360.-	24.272% (taux moyen arrondi)	155'185.-
7.5	Eau potable	483'516.-	10%	48'352.-
	Total TTC			1'454'003.-

12. Routes du Burenz et des Chaffeises

Ces travaux étant complètement indépendants de ceux de la RC 773c, ils peuvent être différés dans le temps.

Les travaux envisagés dans l'étude réalisée sont les suivants :

- l'exutoire d'eaux claires dans la Paudèze situé près du chemin du Stand sera remplacé par deux nouveaux exutoires dans le but de supprimer l'érosion actuelle de la berge de la Paudèze. Tout comme sur la RC 773c, les collecteurs existants ont fait l'objet d'une inspection par caméra. Les tronçons de collecteurs d'eaux usées ou d'eaux claires en mauvais état seront remplacés ;
- la conduite d'eau potable est en mauvais état sur la route des Chaffeises (depuis les immeubles Auteuil et Longchamp) et a nécessité plusieurs interventions suite à des ruptures ces dernières années. Elle devra être remplacée sur toute la longueur. Le tronçon sur la route du Burenz est en bon état et a été mis à neuf récemment ;
- il n'est pas prévu d'intervention sur notre réseau électrique. Un éventuel changement du câble de liaison entre les sous-stations de Travers-Bancs et du Burenz est envisagé par les Services industriels de Lausanne ;
- les travaux envisagés sur l'éclairage public se réduisent à des changements de mâts qui présenteraient des défauts ;
- les Services industriels de Lausanne (SiL) ont planifié la pose d'une conduite de gaz dans la route des Chaffeises et la route du Burenz jusqu'à la hauteur du chemin de la Rouvène. Depuis le chemin du Stand, un bouclage de la conduite sera effectué sur Val-Vert en traversant la forêt. L'ensemble de ces travaux sera supporté par les SiL ;
- comme pour la chaussée de la RC 773c, les travaux prévus sont un renforcement par le renouvellement du tapis bitumineux, voire de sa fondation. Il est prévu également la pose d'un drainage à l'amont de la chaussée dans le secteur de la limite entre la route du Burenz et la route des Chaffeises.

Dès lors que la partie Burenz-Chaffeises du projet sera réalisée dans une étape ultérieure qui fera l'objet d'un futur préavis, tous les honoraires des études déjà réalisées pour ce tronçon, à savoir CHF 157'965.65 TTC, ont été transférés dans le compte d'attente n° 9170.62 pour en permettre l'amortissement sur 30 ans maximum, cela dès le bouclage des comptes 2017.

En outre, le montant de CHF 42'050.95 TTC, concernant le tronçon de la conduite d'eau potable sur la route du Burenz, remplacé en anticipation lors de la construction des immeubles Auteuil et Longchamp, est comptabilisé dans le compte d'attente n° 9170.66.

Vu le report des travaux dans ce secteur Burenz/Chaffeises, la somme précitée sera soldée du compte d'attente dans le cadre du bouclage des comptes 2016.

13. Mini-hydraulique

Le projet est porté par les Communes de Belmont, Pully et Paudex. La demande de concession a été mise à l'enquête publique et a vu l'opposition de Pro Natura et du WWF. Cette opposition est liée à la décision du Tribunal fédéral sur un projet de mini-hydraulique similaire au nôtre, dans les gorges de Covatannaz à Sainte-Croix.

Le 23 novembre 2016, le Tribunal fédéral a décidé de renvoyer le dossier à la Cour de droit administratif et public du canton. Cette décision fige également notre projet, pour lequel une décision devra être prise par nos communes.

14. Pont sur la Paudèze

Ce projet de rénovation est mené conjointement avec la Commune de Pully et le coût des travaux est réparti à part égale. Le financement de ces travaux fera l'objet d'un préavis en concertation avec la Commune de Pully.

15. Plan d'investissement 2017-2021

Le plan d'investissement 2017-2021 prévoit la somme de CHF 5'830'000.00, montant qui fait l'objet de ce préavis, à laquelle s'ajoute le solde du préavis n° 14/2015 de CHF 341'268.-.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N° 01/2017 du 5 novembre 2016 « Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en traversée de localité »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

a) Préavis n° 01/2017

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 5'830'000.00, destiné à réaliser les travaux de réhabilitation de la route cantonale RC 773c en traversée de localité ;
2. de prendre acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier ;
3. de prendre acte que le montant de Fr. 5'830'000.00 sera comptabilisé sur le compte de bilan n° 9170.77 « Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en traversée de localité » ;
4. de prendre acte qu'après le bouclage des comptes, le montant des dépenses sera comptabilisé sur le compte 9141.70 « Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en traversée de localité ». Ce montant sera ventilé ultérieurement sur les comptes d'amortissement routes, assainissement, électricité, distribution d'eau potable et éclairage public ;
5. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement du montant de Fr. 5'830'000.00 (à déduire les subventions fédérales et cantonales) sur 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement 430.3310.00 « Amortissements obligatoires ».

b) Préavis n° 14/2015 – partie RC 773c

6. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement du montant de Fr. 600'334.35, représentant le montant engagé du préavis n° 14/2015 (à déduire les subventions fédérales et cantonales) sur 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement 430.3310.00 « Amortissements obligatoires ».

c) Préavis n° 14/2015 – partie Burenos-Chaffeises

7. de prendre acte que le montant de Fr. 157'965.65, représentant les honoraires des études réalisées sur les routes du Burenos et des Chaffeises, est comptabilisé sur le compte d'attente n° 9170.62 ;
8. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement du montant de Fr. 157'965.65 sur 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement 430.3310.00 « Amortissements obligatoires ».

Travaux publics
P. Michelet, Municipal

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du : 18 janvier 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

G. Muheim

La Secrétaire

I. Fogoz